Saint Vincent
ENSEMBLE SCOLAIRE

École et collège catholiques, associatifs, bilingues, sous contrat avec l'État

1, rue de la Libération
64700 Hendaye

05 59 48 89 00

secretariat@stvincent.eus

http:/
www.stvincent.eus

Destinataires :
Les parents d'élèves de 5ème, 4ème

Objet : rentrée des classes 2020

Hendaye, le 21 août 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

La rentrée de votre enfant en classe de 5ème ou de 4ème se fera

le mercredi 2 septembre à 8h25.

La situation sanitaire actuelle et le protocole préconisé par les autorités nous permettent d'envisager cette rentrée dans des conditions normales moyennant quelques aménagements. Vous trouverez en annexe le récapitulatif des mesures que nous appliquerons et celles qui sont de votre responsabilité.

Le **vendredi 11 septembre 2020** le collège organise **sa *marche de rentrée***. Nous partirons toute la journée marcher sur les hauteurs d'Hendaye ou de Fontarabie. Nous vous communiquerons les détails d'organisation de cette journée dans un prochain courrier.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans votre agenda la date de la **réunion de parents de rentrée** :

- **lundi 14 septembre 17h pour les 5ème**
- **mardi 15 septembre 17h pour les 4ème**

Votre présence est indispensable. Lors de cette réunion nous vous présenterons le fonctionnement de la classe et les nouveautés de l'année.

Dans l'attente de cette rentrée, nous vous souhaitons une bonne fin de vacances et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Pour l'équipe du collège
Philippe Bancon
Directeur du collège

Consignes sanitaires pour la rentrée 2020

prévues au 21 aout 2020 et sous réserve de modification en fonction de l'évolution de la crise

Consignes générales

- ❒ Tous les élèves seront accueillis. L'obligation scolaire redevient la règle pour tous.
- ❒ Le port du masque est obligatoire partout dans l'enceinte du collège. Ils sont fournis par les parents.
- ❒ Les collégiens et les collégiennes seront invités à se laver les mains plusieurs fois par jour. Du savon et du gel hydro-alcoolique seront à leur disposition ainsi que des serviettes jetables en papier.
- ❒ La cantine fonctionnera normalement avec l'application des consignes de désinfection régulière.
- ❒ L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).
- ❒ Le nettoyage et la désinfection des tables et bureaux sont réalisés au minimum une fois par jour. En cohérence avec notre projet d'éducation au service communautaire les collégiens seront mis à contribution pour cette tâche dans leur classe en fin de journée.
- ❒ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- ❒ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Eléments sous la responsabilité des parents :

- ❒ Les parents équipent leur enfant de masques et vérifient qu'il les a bien en sa possession quand il part au collège. L'attestation d'un médecin est nécessaire pour déterminer les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- ❒ Les parents équipent également leur enfant de mouchoirs en papier jetables.
- ❒ Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leur enfant collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils surveillent donc d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C).

Procédure en cas de symptômes chez un enfant (ou un adulte du collège)

1. Le collégien ou la collégienne portant les symptômes est isolé(e) au sein du collège.
2. Les parents sont avertis et viennent chercher leur enfant.
3. Les parents font tester leur enfant.
4. En cas de test positif, les autorités sanitaires sont alertées. Elles organisent les tests de dépistage pour les autres élèves de la classe et le cas échéant pour les autres collégiens et collégiennes de l'établissement.